

Cheseaux, le 16 mars 2015

## CONSEIL COMMUNAL

### CHESEAUX

#### PREAVIS N° 54/2015

<b>REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DE MONSIEUR EMILE JOYET SUR LA SECURITE AU CENTRE DU VILLAGE</b>
--

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Contexte**

En date du 8 avril 2014, Monsieur Emile Joyet a déposé auprès du Président du Conseil Communal une motion qu'il a ensuite transformée en postulat par son courrier du 3 juin 2014. Le texte en est le suivant :

*Dans le but de garantir une sécurité adaptée aux enfants scolarisés, je demande à la Municipalité de mettre sur pied des patrouilleurs-euses adultes à l'entrée et à la sortie des classes dès la suppression des marquages et signaux suite à l'introduction du 30 km/heure au centre du village.*

*Signé : Emile Joyet*

#### **2. Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité a pris acte de la demande, elle tient à préciser que la sécurité de l'ensemble de la population lui tient à cœur et qu'il est important de veiller à des solutions qui sont adaptées à chacun, aux enfants (scolarisés ou non) mais aussi aux adultes, en particulier aux personnes fragilisées.

Le rôle des patrouilleurs consiste à arrêter la circulation pour faire traverser, et ceci pose la question de l'apprentissage d'une nouvelle façon d'appréhender le flux des véhicules. Une zone 30 km/h offre la possibilité de traverser n'importe où, simplement en signalant son intention. La Municipalité souhaite mettre en place une formule en adéquation avec la nouvelle situation.

A cela il faut ajouter que la mise en place de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, implique une organisation importante, si l'on tient compte que la zone 30 km/heure s'étendra sur près de 800 mètres.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de favoriser des mesures transitoires sur une durée à déterminer.

Les mesures proposées ont pour but :

- De préparer les écoliers à s'adapter aux nouvelles conditions, par une information écrite et largement diffusée dans les classes concernées.
- De collaborer avec les enseignantes et enseignants en organisant quelques cours ou exercices en condition sur place.
- D'assurer une présence sur le terrain de « facilitateurs », en formant des personnes au rôle d'accompagnement pour apprendre à traverser dans des conditions de sécurité optimales.
- D'assurer une présence régulière de ces « facilitateurs » dans un périmètre donné.
- De mettre en place de l'information avec le soutien des organismes officiels comme le BPA et le TCS.

### **3 Conclusion**

Considérant que la Municipalité a pris toutes les mesures en adéquation avec la situation, elle propose au Conseil Communal d'accepter la réponse donnée ci-dessus.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- vu le préavis municipal N° 54/15 du 16 mars 2015
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Emile Joyet sur la sécurité au centre du village.

### **DECHARGE**

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 16 mars 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN